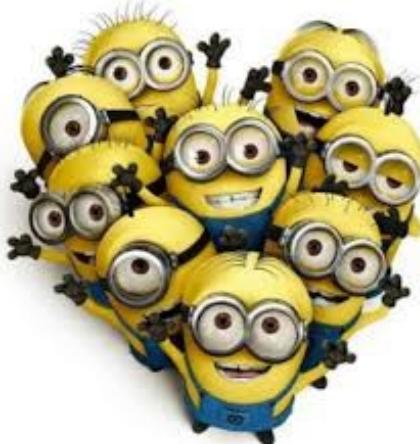


Mairie de



# L'été 2020 à l'Accueil de Loisirs

Petit Mars



**Date butoir des réservations souhaitées:  
Jeudi 18 juin 23h**

**<https://www.espace-citoyens.net/petitmars>**

## Fonctionnement

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) municipal de Petit Mars est ouvert pendant les vacances d'été du **Lundi 6 juillet au jeudi 28 août 2020** sans interruption dans le bâtiment « Planète Mars » situé Mont Jarrie

Exceptionnellement, nous ne proposerons pas de mini-camps ou de séjours. Il est également fort probable, que nous soyons sur **des effectifs d'accueil limités, avec une gestion des inscriptions des enfants « par priorité »**. En conséquence, les modalités d'inscription ont été revues pour s'adapter au contexte et apporter la souplesse nécessaire. Cette année, nous vous demanderons donc d'effectuer vos demandes de réservation via la fiche prévue à cette effet, téléchargeable sur le Portail Famille. Les documents complétés seront à retourner en mairie, par mail ou par courrier. **Il s'agira dans un premier temps de recenser vos demandes. Les services municipaux reviendront ensuite vers chacune des familles dès que possible pour confirmer les réservations.**

Les réservations se font auprès du responsable de l'ALSH : Yoann Nicolas . Elles devront être déposée en mairie ou envoyée par mail avant **la date butoir du jeudi 18 juin 2020; 23 heures**. Une fois la date dépassée, les réservations seront acceptées ou non, selon le cadre réglementaire de l'encadrement pédagogique.

**Les enfants nés entre 2006 et 2016** peuvent être accueillis.

**La réservation s'effectue à la semaine (4 ou 5 jours)**. Il est obligatoire d'accompagner son enfant jusqu'à l'accueil afin d'échanger avec nous et de consulter les informations.

L'accueil de loisirs est ouvert de **8h à 18h30**.

Pour annuler l'inscription d'un enfant, il faut prévenir le responsable de l'ALSH **avant le jeudi 18 juin 2020 23 heures**; après cette date les semaines réservées seront facturées.

*Numéros de tél:*                    *02/28/24/98/45 (Planète Mars)*  
    *06/78/37/64/73*

*Adresse Mail:*                    *yoann.nicolas@petitmars.fr*

## Hygiène et Maladie

- Si votre enfant est concerné par une maladie nécessitant la mise en place d'un PAI, contactez-nous avant le début de la période de vacances.
- Afin d'assurer le bien être de votre enfant et celui des autres, merci de nous prévenir en cas de maladie parasitaire (poux, gale etc....) ou de soucis de propreté.

le mardi soir,  
des veillées pour  
continuer la journée

tous les jours,  
des activités  
à la carte  
par tranche d'âge

un espace réservé

pour chaque tranche d'âge

tous les mardis  
C'est jour de sortie  
pour les enfants  
de 9 à 13 ans



tous les jeudis  
C'est jour de sortie  
pour les enfants  
de 4 à 8 ans

le vendredi  
c'est grand jeu

## **INFORMATIONS**

Nous vous informons que pour des raisons d'organisation, l'ALSH de Petit Mars sera fermé :

**Lundi 13 JUILLET  
Lundi 31 AOUT**

---

Informations sur les veillées et nuitées :  
Conditions : être inscrit la semaine à l'ALSH !

Les veillées :

- Elles se déroulent le mardi soir de 18h30 à 22h.
  - Le coût supplémentaire est de 3€57 ; cette somme permet d'acheter le repas du soir.
  - Une animation est proposée par l'équipe d'animateurs.
- 
- Pour les paiements en chèques vacances ou en CESU,
  - Pour tout changement de situation et afin d'éviter les erreurs de facturation,
  - Si vous désirez avoir une attestation de présence,

**ADRESSEZ-VOUS :**

**stephanie.elise@petitmars.fr**

**yoann.nicolas@petitmars.fr**

---

**Petit rappel pour les familles**

- Veuillez vérifier si les vaccins de vos enfants sont à jour et nous transmettre les modifications si nécessaire.
  - Veuillez vérifier que les traitements médicaux liés aux PAI ne sont pas périmés
  - Pensez à inscrire le nom et le prénom de vos enfants sur leurs vêtements.
-